Revue de presse

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **30 (1984)**

Heft 11

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Revue de presse

canton de bâle

Fête autour de deux prix Nobel

L'Institut d'immunologie de Bâle a rendu hommage aux deux prix Nobel 1984 de médecine et de physiologie, MM. Niels Jerne et Georges Köhler. Le président du conseil d'administration d'Hoffmann-La Roche, M. Fritz Gerber, le Conseiller d'Etat Hansruedi Striebel, ainsi que des collègues et d'anciens prix Nobel ont adressé leurs félicitations aux deux lauréats qui, visiblement émus, ont remercié l'assistance après avoir été longuement ovationnés.

L'actuel directeur de l'Institut, M. Fritz Melchers, a exprimé sa fierté que « le monde honore du prix Nobel le travail de l'Institut ». M. Striebel qui, quant à lui, a transmis les félicitations du gouvernement de Bâle-ville, a souligné l'atmosphère de « libre recherche » de l'Institut qui a permis d'aboutir à des résultats mondialement reconnus. M. Striebel a également attiré l'attention sur le fait que cinq prix Nobel se sont établis à Bâle depuis la fin de la guerre.

Niels Jerne a contribué au développement de l'Institut d'immunologie — dont il a été le directeur pendant dix ans — fondé par Roche en 1971 et subventionné par l'entreprise depuis lors. Georges Köhler pour sa part a collaboré à l'Institut de 1971 à 1974, et de nouveau depuis 1976. Il travaillera dès 1985 à l'Institut Max Planck en Allemagne fédérale.

Berne. La ruelle du marché avec ses arcades et la fontaine Anna Seiler est réservée aux piétons ; c'est une rue commerçante appréciée.

canton de berne

Berne couronnée plus belle ville fleurie d'Europe

Un jury international a sacré Berne « plus belle ville fleurie d'Europe ». Pour la première fois cette année, des localités suisses participaient au concours de l'Entente florale, avec des villes et villages de France, de Belgique, d'Angleterre, d'Autriche, du Luxembourg et de l'Irlande. La remise des prix a eu lieu le 20 octobre à Orléans, en France.

C'est à l'instigation de l'Association suisse des horticulteurs que la ville de Berne a décidé de participer au concours de l'Entente florale. Depuis 1937 un groupe « Berne en fleur » œuvre pour que les balcons de la Vieille Ville soient chaque année ornés de fleurs multicolores. Ce prix, c'est celui de toute la population, a déclaré le maire de Berne Werner Bircher lorsqu'il a appris les résultats du concours.

canton des grisons

Grisons : le prix de la culture au professeur Jean Rodolphe de Salis

Le prix grison de la culture sera attribué cette année au professeur Jean Rodolphe de Salis. Telle est la décision prise, par le gouvernement grison. On entend ainsi récompenser les mérites que s'est acquis l'historien.

canton du jura

Parcourir les 1 900 mètres du chemin, comptant 400 marches d'escaliers. On peut y voir de merveilleuses roches que le suintement de l'eau a réalisé en plusieurs centaines de milliers d'années et que les guides ont baptisé « Dôme », « Manteau de Napoléon », « Salle de danse », « Orgues » ou « Grand lustre ».

Pourtant, l'histoire des grottes n'est pas aussi féérique. Le trou qui les reliait à la terre ferme était baptisé « trou du Fahy », nom patois des foyards qui peuplent la région, et les paysans allaient y jeter les pièces de bétail mortes quand ce n'était d'autres arbres et cailloux pour effrayer les sorcières qui, croyait-on, habitaient les lieux. En 1886 toutefois, des chiffonniers à la recherche, dans les diverses cavités de la région, de peaux de bêtes, y ont découvert de très beaux épis de pierre qu'ils allèrent vendre chez un brocanteur de Damvant.

Ils avaient toutefois été surpris par des femmes de Réclère qui avertirent leurs maris, lesquels s'en allèrent trouver les savants de Porrentruy. Les grottes étaient découvertes. Dans un premier temps, un arbre placé en travers du trou avec une poulie, permettait d'y descendre. Mais les premiers curieux se rendaient déjà sur place et on installa un escalier en colimaçon fait avec un tronc d'arbre. Les travaux de percement de la galerie d'accès ont alors commencé et c'est en 1890 que les grottes furent ouvertes au public, tout comme le restaurant construit dans les parages, alors que la douane était déplacée de la sortie du village de Réclère à la proximité des grottes. L'éclairage avec des torches fut remplacé en 1900 par un éclairage au gaz produit par une distillerie de carbure. L'électricité a été introduite en 1922.

Chose curieuse, les grottes appartiennent à un particulier, la famille de M. Denis Gigandet, qui exploite aussi le restaurant voisin. Depuis son installation à Réclère en 1972, il n'a eu cesse d'améliorer les installations en construisant un sentier qui permet désormais de visiter l'ensemble des grottes en un circuit. Le nombre de visiteurs a d'ailleurs doublé en douze ans. C'est en fait tout un complexe touristique qui est à disposition, avec hôtel, écurie pour chevaux et roulottes, petit jardin zoologique et camping. Chaque année, ce sont quelque 250 classes qui viennent visiter les grottes et il n'est pas rare que les guides fassent jusqu'à quinze descentes par jour. Chaque année aussi, ce sont près de mille soldats de la place d'armes de Bure qui viennent en voisin visiter les lieux.

Mais les grottes ont aussi été utilisées pour des manifestations particulières. C'est ainsi que le cinéaste suisse Daniel Schmid y a tourné certaines scènes de son film « Violenta ». Le comédien Gérard Demierre y a monté un spectacle. Un orchestre y a enregistré un disque. Des maisons de mode y ont réalisé des catalogues et un peintre italien y a présenté ses œuvres.

Jamais aucun accident ne s'est déroulé dans les grottes et aucune stalagtite n'est tombée du plafond. Bien au contraire, elles continuent de pousser. Mais il faut de la patience puisque la moyenne est d'un centimètre tous les cent ans...

canton de neuchâtel

Dessert « à la Fée »
Pas d'escroquerie à Neuchâtel

Le trop fameux dessert baptisé « soufflé glacé à la Fée » servi à François Mitterrand par le restaurateur de l'Hôtel Du Peyrou en avril 83 n'a pas fini de faire parler de lui. Fin septembre, la cour de cassation de Neuchâtel a en effet cassé un précédent jugement prononcé à Neuchâtel condamnant le chef Daniel Aimone à 4 jours d'emprisonnement avec sursis et 500 F de frais pour escroquerie.

L'affaire n'est pourtant pas finie. Le restaurateur sera rejugé. L'ordonnance fédérale sur les denrées alimentaires qui exclut toute possibilité de tromperie dans la présentation des menus et l'ordonnance interdisant l'absinthe serviront de toile de fond à ce nouveau procès.

Le restaurateur ne s'en inquiète pas trop. Il a rebaptisé son fameux dessert « soufflé glacé selon ses désirs ». Et toujours à la carte, il propose désormais des « filets de truite au parfum féérique ». Quant aux gourmets de la République et d'ailleurs, ils s'amusent.

canton de schaffhouse

Réélection du président de la ville de Schaffhouse

Les citoyens de Schaffhouse ont réélu le président de leur ville, M. Félix Schwank. Agé de 62 ans et membre du parti radical M. Schwank a obtenu 6 582 voix alors que la majorité absolue requise était de 3 774 voix. Toutefois, 6 580 bulletins étaient blancs. Les Schaffhousois ont en outre accepté de justesse — 6 891 voix contre 6 577 — un crédit de 1,7 millions de francs pour l'aménagement d'une bibliothèque à libre accès.

Le président de ville réélu est en place depuis 16 ans. Il était l'unique candidat. Sa candidature était soutenue par tous les partis politiques, exceptés le parti socialiste qui avait recommandé de voter blanc ainsi que quelques formations d'extrême gauche. La confirmation de M. Schwank dans sa fonction a été moins nette qu'en 1980 et en 1976. On reproche en particulier au syndic de Schaffhouse d'avoir une attitude méprisante à l'égard du Parlement et du peuple.

canton du tessin

Décès de l'ex-juge fédéral Fernando Pedrini

L'ex-juge fédéral Fernando Pedrini est décédé à Faido. Il avait 86 ans. Membre du Grand Conseil tessinois qu'il présida en 1932, il siègea également au Tribunal fédéral des assurances. Il a en outre présidé les Entreprises électriques du Tessin (AET).

canton d'uri

Révision de la Constitution du canton d'Uri

Le 28 octobre, les citoyens et citoyennes du canton d'Uri se sont prononcés sur la révision totale de la constitution du canton, révision qui améliore la systématique et le style, mais qui apporte aussi des innovations.

Fruit d'un travail de trois ans, la nouvelle constitution, qui compte 116 articles, règle de façon plus claire les rapports de l'Etat avec l'Eglise ainsi que la collaboration du canton, des corporations d'alpage (une spécialité d'Uri) et des communes. Les droits individuels sont aussi précisés.

canton du valais

Le sommet du Cervin offert aux Américains

Une opération aussi spectaculaire qu'insolite s'est déroulée à Zermatt : le sommet du Cervin a été enlevé par hélicoptère pour être offert aux Américains. Cette opération qui avait dû être remise à plusieurs reprises en raison du mauvais temps, « comme si le Cervin se refusait de se donner de pareille façon », disait-on à Zermatt, a enfin réussi. Deux blocs de 300 kilos seront remis ainsi en janvier prochain aux stations américaines de Snowboard et Waile pour marquer les 100 ans des stations de sport d'hiver en Suisse.

Sion - capital du Valais
Vue dans la rue du grand Pont sous laquelle coule la Sionne canalisée.
A l'avant-plan, la fontaine du Lion.

Les deux cailloux ne reviendront pas à Zermatt comme certains l'auraient souhaité mais resteront à jamais en Amérique, une plaque devant rappeler l'histoire de leur provenance.

Un hélicoptère d'Air-Zermatt, piloté par Fritz Althaus a déposé au sommet du Cervin trois des meilleurs guides de Zermatt : Bruno Jelk, chef de la colonne de secours, Ludwig Imboden et Leo Imesch qui ont hissé les cailloux dans un filet pendu sous l'hélicoptère qui les ramena à Zermatt sans problème. Un appareil de Swissair les acheminera en Amérique.

Selon l'office de Tourisme de Zermatt, toutes les réactions enregistrées sont positives. Les guides et amis de la montagne ont trouvé l'opération « phénoménale » — certains touristes cependant ont trouvé regrettable le départ définitif du sommet du Cervin Outre-Atlantique.

Abonnements au " Messager Suisse "

1.- Prière d'indiquer si vous êtes un nouvel abonné ou s'il s'agit d'un réabonnement.

2.- **Adresse** : indiquer lisiblement votre nom, prénom, rue, code postal.

3.- **Changement d'adresse** : préciser toujours votre ancienne adresse, notre fichier étant classé par code postal.

4.- Nous précisons que le **prix de l'abonnement** est de F. 115.- pour 1985 (abonnement de soutien à partir de F. 120.- Prix pour l'étranger F. 130.-) Par CB au nom de la F.S.S.P.-M.S. ou par C.C.P. 12 273 27 G Paris.

5.- En vous abonnant, indiquez si vous êtes **immatriculé** auprès d'un consulat. Il s'agit pour nous de classement du fichier.

6.- Si vous recevez irrégulièrement notre publication, faites une réclamation auprès des P. & T. Nous constatons, hélas, de nombreuses irrégularités dans l'acheminement du M.S.

7.- **Manuscrits** destinés à paraître : ils doivent nous parvenir jusqu'au 6 du mois précédant celui de la parution. **Indispensable** !

Last but not least. N'oubliez pas de régler votre abonnement 1985 (prix 115.— F).

LIBERTE ET PATRIE

canton de vaud

Une Vaudoise meurt à 103 ans comme sa sœur

Mme Sarah Jacques-Jaccard, demeurant à l'Auberson, village de la commune de Sainte-Croix, dans le Jura vaudois, est morte récemment dans sa 103e année. Originaire de Sainte-Croix, elle y était née le 18 mai 1882. Sa sœur aînée, Mme Marie Martin-Jaccard, était également devenue centenaire et s'était éteinte elle aussi dans sa 103e année à L'Auberson.

Deux nominations à la Faculté de droit de Lausanne

Le Conseil d'Etat vaudois vient de nommer deux professeurs extraordinaires pour remplacer le professeur Marcel Wurlod, qui prend sa retraite, à la Faculté de droit de Lausanne : Mlle Danielle Yersin, docteur en droit, pour l'enseignement du droit fiscal interne, et Me Georges Muller, avocat à Lausanne, pour le droit fiscal intercantonal et international.

Mlle Yersin est la première femme enseignant à la Faculté de Lausanne à titre de professeur. Juriste distinguée, elle a couronné ses études étendues à la gestion d'entreprise — par une thèse sur les apports et retraits de capital propre et bénéfice imposable. Mlle Yersin a été nommée secrétaire générale du département des Finances de l'Etat de Vaud en 1979.

Me Muller, après de brillantes études à Lausanne et Harvard, s'est signalé dans les questions de la double imposition par une série de publications remarquées, par sa collaboration dans l'administration fédérale des contributions et dans le département du Trésor à Washington.